

# COMMUNIQUÉ

Site Internet : <http://www.ramq.gouv.qc.ca>  
Courriel : [services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca](mailto:services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca)  
INFO PROF : Québec (418) 528-7763  
Montréal, ailleurs au Québec 1 800 463-7763

**Québec**   
Régie de  
l'assurance maladie  
du Québec

**POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :**

**Assistance aux professionnels**  
Québec (418) 643-8210  
Montréal (514) 873-3480  
Ailleurs au Québec, en Ontario  
et au Nouveau-Brunswick 1 800 463-4776  
**Télécopieur**  
Québec (418) 646-9251  
Montréal (514) 873-5951

Sillery, le 27 juin 2001

À l'attention des médecins spécialistes en radiologie diagnostique et des directeurs des services professionnels

## Changement de demande de paiement pour la facturation de certains codes d'acte

La Modification n°26 à l'Accord-cadre apporte des changements à la facturation de certains codes d'acte pour les médecins spécialistes en radiologie diagnostique. Nous voulons attirer votre attention en ce qui concerne 68 codes d'acte de l'Addendum 4 de radiologie diagnostique **qui devront être facturés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2001 sur la *Demande de paiement – médecin*, formulaire n° 1200, lorsque ces services seront rendus en établissement.** Ce changement de formulaire implique que ces codes doivent être facturés pour chaque personne assurée selon les instructions de facturation usuelles de la rémunération à l'acte. Vous trouverez en annexe la liste des codes d'acte visés.

Par conséquent, assurez-vous, pour les services rendus **jusqu'au 30 juin 2001**, de remplir une *Demande de paiement à l'assurance hospitalisation – rémunération à l'acte*, formulaire n° 1606, et que la période de facturation qui y est inscrite prenne fin le 2001-06-30. À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2001, tout code d'acte inscrit au tableau en annexe qui sera facturé sur un formulaire n° 1606, sera payé à zéro.

Afin d'éviter des refus de paiement, nous vous demandons d'informer également votre personnel administratif qui est concerné par la facturation des services de radiologie diagnostique.

Le communiqué n°28 du 26 juin 2001 vous présentera l'information complète concernant la Modification n°26. Ce communiqué devrait vous parvenir au cours de la semaine du 25 juin.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

p. j. Liste des codes d'acte à facturer sur la demande de paiement n° 1200

**Codes d'acte devant être facturés sur la « Demande de paiement – médecin »,  
formulaire n° 1200, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2001**

<b>Code</b>	<b>Page</b>	<b>Code</b>	<b>Page</b>	<b>Code</b>	<b>Page</b>
0004 *	SLE- A-3	8076	V/H-9	8058	V/H-10
8056	V/H-10	8055	V/H-10		
8057 *	V/H-10	8132	V/H-12	8133	V/H-12
8157	V/H-12	8154	V/H-12	8158	V/H-12
8159	V/H-12	8162	V/H-12	8156	V/H-12
8164	V/H-12	8149	V/H-13	8179	V/H-13
8160	V/H-13	8161	V/H-13	8171	V/H-13
8163	V/H-13	8165	V/H-13	8180	V/H-13
8182	V/H-13	8181	V/H-13	8186	V/H-13
8187	V/H-13	8190	V/H-13	8189	V/H-13
8191	V/H-13	8198	V/H-13	8192	V/H-14
8193	V/H-14	8197	V/H-14	8102	V/H-14
8151	V/H-14	8121	V/H-14	8270	V/H-14
8271	V/H-14	8272	V/H-14	8273	V/H-14
8114	V/H-14	8116	V/H-14	8112 *	V/H-14
8109	V/H-15	8111	V/H-15	8166	V/H-15
8007	V/H-15	8027	V/H-15	8098	V/H-15
8004	V/H-15	8214	V/H-15	8201	V/H-15
8202	V/H-15	8119	V/H-15	8096	V/H-15
8097	V/H-15	8008	V/H-15	8061	V/H-15
8025	V/H-15	8243 *	V/H-15	8245 *	V/H-15
8246 *	V/H-15	8247 *	V/H-15	8006	V/H-15
8232	V/H-15	8240	V/H-16	8242	V/H-16

\* Nouveaux codes d'acte